

<https://www.snetap-fsu.fr/Soutenir-la-sante-mentale-des-apprenant-es-dans-l-Enseignement-agricole.html>



# Soutenir la santé mentale des apprenant-es dans l'Enseignement agricole

- Pédagogie - Autres dossiers pédagogie -

Date de mise en ligne : dimanche 22 mars 2026

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

**Le vendredi 20 mars 2026**, la [DGER](#) (Sous-Direction des politiques de formation et d'éducation) a réuni un groupe de travail au format [CNEA](#) relatif à la santé mentale. Il était animé par le Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire et par l'animatrice de RéSéDA.

Ce groupe de travail s'inscrit dans une demande du Secrétariat Général de la Ministre du MAASA de travailler la thématique suite au drame d'Antibes en septembre 2025.

Le constat est fait que le sujet est bien une réalité et qu'il faut s'en emparer. L'Enseignement agricole dispose de peu de données chiffrées. L'objectif est toutefois de dresser un panorama de l'existant (actions déjà mises en place) et d'envisager des pistes de réflexion afin d'identifier ce qui est à faire.

Un prochain groupe de travail sera planifié avant la fin de l'année scolaire (en juin prochain).

À l'ordre du jour ...

### *I. Définition de la santé mentale*

L'OMS la définit comme « un état de bien-être qui permet de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».

- C'est une des dimensions de la santé globale.
- Tout le monde en a une.
- Elle peut varier au fil du temps.
- Elle n'est pas nécessairement liée à la pathologie et/ou au soin.

### *II. Repères concernant la santé mentale des adolescent-es*

Données issues de l'enquête EnClass (2024) :

- 1/4 des jeunes connaîtra au moins un épisode de détérioration de sa santé mentale ;
- Augmentation des troubles anxieux, dépressifs et du comportement alimentaire ;
- Sensation d'isolement, de solitude ;
- Des disparités selon le genre (filles globalement plus concernées par l'ensemble de ces troubles) et les jeunes exposé-es à des critères de discrimination (handicap, orientation sexuelle réelle ou supposée, couleur de peau, religion, etc. ) sont plus touché-es que les autres.

### *III. Quels enjeux pour la santé mentale des apprenant-es ?*

- Des troubles qui ne sont pas sans conséquences
- Une santé mentale fragilisée avant 20 ans en augmentation (risque dépressif tout au long de la vie, risque de conduites addictives) ;
- Qui entraînent une baisse de l'espérance de vie en bonne santé ;
- Qui freinent l'épanouissement personnel et professionnel de la personne concernée.
  - De ce fait, les politiques de Santé Publique vont viser à
- Anticiper les troubles ;

- Limiter leur gravité ;
- Identifier les besoins et mettre en œuvre des réponses appropriées.

L'ensemble de ces politiques est sous tendu par le déploiement des compétences psychosociales (CPS).

#### *IV. Leviers d'action en contexte éducatif ?*

La recherche et les expérimentations en sciences de l'éducation et en promotion de la santé permettent d'établir les éléments suivants comme favorisant la santé mentale des apprenant-es :

- Agir sur la qualité des conditions d'accueil et d'apprentissage ;
- Agir sur la capacité de chaque individu à s'adapter au mieux à toutes les expériences qu'il aura à traverser.

Leviers d'action en établissement qui en découlent :

- Améliorer le climat scolaire.
- Mettre en œuvre des activités permettant le développement des CPS.

#### *V. RéSéDA (Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent-e) : un réseau dédié à la santé mentale des apprenant-es de l'EA*

- 8 réseaux thématiques au sein du Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire dédiés à la mise en œuvre des politiques éducatives.
- Objectif : professionnaliser les personnels des établissements dans les champs de la prévention et de la promotion de la santé.
- Modalités d'action :
  - Formations (PNF, webinaires) ;
  - Participation à des recherches ;
  - Accompagnement et valorisation de projets en établissements ;
  - Diffusion d'informations, d'outils, de méthodes via une plateforme.

#### *VI. RéSéDA et santé mentale*

- Un cycle de webinaires et d'ateliers proposés au coeur de la crise du Covid 19 ;
- Un module dédié à la santé mentale sur la plateforme de la santé dans l'EA ;
- Une Journée Scientifique organisée le 27 novembre 2025 avec plus de 220 connexions ;
- Un webinaire complémentaire le 12 mars 2026 ;
- Une session par an de formation sur le repérage de la crise suicidaire ;
- Une formation sur la présentation de la santé mentale par le développement des CPS prévue fin 2026.

#### **Ce que nous avons porté ...**

**La santé mentale des adolescents est un enjeu majeur et en dégradation qui doit être traitée comme une responsabilité collective de l'école.**

**Elle dépend fortement des conditions d'étude, du climat scolaire et des politiques éducatives.**

**Elle ne doit pas être traitée uniquement comme un problème médical, mais comme un enjeu éducatif et**

**social lié au climat scolaire : nécessité de conditions d'accueil sécurisées et bienveillantes, prise en compte globale de la santé et de la sécurité des élèves.**

**Elle nécessite prévention plutôt que la seule gestion des crises, accompagnement (des élèves en difficulté ; éducation à la santé dans les formations) et moyens humains renforcés (infirmier-es, assistant-es sociaux-ales, vie scolaire).**

**Il faut également prendre en compte les facteurs scolaires du mal-être (pression, orientation, difficultés scolaires).**

**L'EA est comme une porte de secours pour les élèves qui sont en difficultés. Mais les moyens ne nous sont pas donnés en face.**

**Nous avons indiqué que des jeunes souffrent également de pathologies sévères et avérées et que des équipes pédagogiques se sentent alors démunies face à cela. Nous avons demandé quel dispositif existe pour accompagner les élèves qui présentent des troubles et pathologies psychiatriques.**

**Pour la [DGER](#), cela relève de l'inclusion.**

Nous avons enfin signalé l'existence du protocole Santé mentale des élèves à l'Éducation nationale intitulé « Du repérage à la prise en charge » dans le second degré et que les communautés sont déjà outillées.

<https://eduscol.education.gouv.fr/5...>

La DGER va s'en emparer ...